

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1524

21 juillet 2007

### SOMMAIRE

<b>Adia International S.A.</b> .....	<b>73115</b>	<b>Guy Wecker - L'Art du Jardin SA</b> .....	<b>73147</b>
<b>Bear Stearns International Funding III S.à r.l.</b> .....	<b>73128</b>	<b>Guy Wecker - L'Art du Jardin SA</b> .....	<b>73150</b>
<b>Bernstein International AG</b> .....	<b>73151</b>	<b>Inotec Rohrsystem und Bau AG</b> .....	<b>73150</b>
<b>Brandenburger</b> .....	<b>73119</b>	<b>La Financière du Lierre S.A.</b> .....	<b>73113</b>
<b>BRE/Munich S.à r.l.</b> .....	<b>73126</b>	<b>Les Etangs de l'Abbaye</b> .....	<b>73113</b>
<b>BRE/Munich S.à r.l.</b> .....	<b>73138</b>	<b>Luco S.à r.l.</b> .....	<b>73151</b>
<b>BRE/Triangle JV S.à r.l.</b> .....	<b>73126</b>	<b>Lugala</b> .....	<b>73115</b>
<b>BRE/Woking S.à r.l.</b> .....	<b>73128</b>	<b>Macropus S.à r.l.</b> .....	<b>73113</b>
<b>BRE/Woking S.à r.l.</b> .....	<b>73128</b>	<b>Matsa S.A.</b> .....	<b>73145</b>
<b>BR Investissements</b> .....	<b>73117</b>	<b>Mouthuy S.à r.l.</b> .....	<b>73126</b>
<b>Canal Capital International</b> .....	<b>73148</b>	<b>Op der Schock, société coopérative</b> .....	<b>73140</b>
<b>C.G.C Engineering S.à r.l.</b> .....	<b>73150</b>	<b>Raiffeisen R02 (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>73145</b>
<b>Coopérative des Patrons-Bouchers du Nord</b> .....	<b>73138</b>	<b>Rendite Lux I S.A.</b> .....	<b>73119</b>
<b>Danske Bank International S.A.</b> .....	<b>73140</b>	<b>Reservjagd Aktiengesellschaft</b> .....	<b>73106</b>
<b>DeskSoft S.A.</b> .....	<b>73140</b>	<b>Ritter S. à r.l.</b> .....	<b>73115</b>
<b>Ector</b> .....	<b>73107</b>	<b>Sartene Holding SA</b> .....	<b>73138</b>
<b>EURX Alpha Investment S.à r.l.</b> .....	<b>73119</b>	<b>Score Finance S.à r.l.</b> .....	<b>73142</b>
<b>Fiduciaire Beaumanoir S.A.</b> .....	<b>73138</b>	<b>Société Porta Ticinese S.A.</b> .....	<b>73106</b>
<b>Fiduciaire Beaumanoir S.A.</b> .....	<b>73106</b>	<b>TIERS-MONDE NORD, Boutique S.a.</b> ...	<b>73107</b>
<b>Food Marketing International S.A.</b> .....	<b>73117</b>	<b>UIFG</b> .....	<b>73117</b>
		<b>Ultim Equity Group S.A.</b> .....	<b>73107</b>

**Société Porta Ticinese S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.404.

Les mandats des administrateurs sont répartis entre la catégorie A et la catégorie B comme suit:

*Catégorie A:*

- Monsieur Massimo Busnelli, Administrateur, résidant au 15, Via Amadeo d'Aosta, I-20123 Milano, Italie
- Monsieur Marco Cabassi, Administrateur, résidant au 29, Viale Ribaldi, I-20123 Milano, Italie.

*Catégorie B:*

- EFFIGI S. à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg
  - LOUV S. à r. l., société à responsabilité limitée avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
- Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Le 24 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour SOCIETE PORTA TICINESE S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007069344/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01645. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Reservjagd Aktiengesellschaft, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 23.027.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Général Statutaire Reportée le 4 décembre 2006*

- Monsieur Pier Francesco Munari, commercial, demeurant au 7, im Sachsenlaser, D-60322 Frankfurt est révoqué de son mandat d'Administrateur.

Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Certifié sincère et conforme

RESERVJAGD AKTIENGESELLSCHAFT

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007069351/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01643. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Fiduciaire Beaumanoir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 52.618.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007069413/1429/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03933. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**TIERS-MONDE NORD, Boutique S.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-9020 Ettelbruck, 4, rue du Canal.  
R.C.S. Luxembourg B 93.552.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 mars 2007*

*Cinquième résolution:*

Les personnes suivantes ne font plus partie du conseil d'administration:  
Romain Blaeser, 14, rue de Canach, L- 5430 Lenningen, et  
Marie-Paule Ihry-Reinard, 78, chemin du Camping L-9022 Ettelbruck.

Pour extrait conforme  
C. Kemp-Gloden

Référence de publication: 2007069354/800634/16.

Enregistré à Diekirch, le 14 juin 2007, réf. DSO-CF00104. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070074468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Ector, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.  
R.C.S. Luxembourg B 54.040.

—  
Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEB FUND SERVICES S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2007069355/6275/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04216. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Ultim Equity Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.  
R.C.S. Luxembourg B 128.760.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixth of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- LANNAGE S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130);

here represented by:

Mrs Christine Coulon-Racot, private employee, with professional address in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 6 June 2007.

2.- VALON S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143);

here represented by:

Mrs Viviane Hengel, private employee, with professional address in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 6 June 2007.

The prenamed proxies, after having been signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their prenamed capacities, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme», which the prenamed parties intend to organize among themselves.

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of ULTIM EQUITY GROUP S.A.

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into fifteen thousand five hundred (15,500) shares of two euro (EUR 2.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on 1st July and shall end on 30th June of the following year.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on first Monday of December at 10.00 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitional dispositions*

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 30 June 2007.
2. The first annual general meeting shall be held in 2007.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- LANNAGE S.A., prementioned, seven thousand seven hundred and fifty shares . . . . .	7,750
2.- VALON S.A., prementioned, seven thousand seven hundred and fifty shares . . . . .	<u>7,750</u>
Total: fifteen thousand five hundred shares . . . . .	15,500

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at two thousand euro.

#### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves a duly convoked, have proceeded to held an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

#### *First resolution*

The number of directors is set at three (3) and that of the auditors at one (1).

#### *Second resolution*

The following are appointed directors:

- 1.- LANNAGE S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.130),
- 2.- VALON S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63.143),
- 3.- KOFFOUR S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86.086).

*Third resolution*

Has been appointed as auditor:

AUDIT TRUST S.A., a «société anonyme», with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63.115).

*Fourth resolution*

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2012.

*Fifth resolution*

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le six juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- LANNAGE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130),

ici représentée par:

Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 juin 2007.

2.- VALON S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143),

ici représentée par:

Madame Viviane Hengel, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 juin 2007.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ULTIM EQUITY GROUP S.A. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de décembre à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2007.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- LANNAGE S.A., prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions . . . . .	7.750
2.- VALON S.A., prédésignée, sept mille sept cent cinquante actions . . . . .	7.750
Total: quinze mille cinq cents actions . . . . .	15.500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire aux comptes à un (1).

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- LANNAGE S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130);
- 2.- VALON S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143);
- 3.- KOFFOUR S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86.086).

#### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A. une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.115).

#### *Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

#### *Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Coulon-Racot, V. Hengel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2007. Relation: EAC/2007/6275. — Reçu 310 euros.

Le Releveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007072051/239/295.

(070077869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

---

**La Financière du Lierre S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 53.370.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007069358/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02605. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070074471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Les Etangs de l'Abbaye, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 45.610.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007069360/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02613. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070074478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Macropus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.819.

In the year two thousand and seven, on the seventh day of May.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- the company LB UK RE HOLDINGS LIMITED, entered into the «Registrar of Companies for England and Wales», under number 5347966, with its registered office at E14 5LE London, United Kingdom, 25 Bank Street,

2- the company M&W IMMOBILIEN- UND UNTERNEHMENSBERATUNGSGESELLSCHAFT MBH, entered into the trade register of Potsdam, Germany, under number HRB 19859, with its registered office at D-14476 Gross Glienicke, Germany, Am Anger 9,

represented by Mr Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of two powers of attorney given under private seal.

Those proxies initialled ne varietur by the attorney and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing persons, through their attorney, declared and requested the notary to act:

- That the appearing persons are the sole present partners of MACROPUS S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 122.819, incorporated by deed of the undersigned notary on December 8, 2006, published in the Mémorial C number 210 of February 20, 2007.

- That the appearing persons have taken the following resolution unanimously:

73114

*Resolution*

The appearing persons decide to adopt an accounting year beginning on December 1 and ending on November 30 of the following year, acknowledge that as an exception the accounting year which has begun on December 8, 2006 will end on November 30, 2007, and decide to amend subsequently article 15 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 15.** The company's accounting year shall begin on December 1 and shall terminate on November 30 of the following year.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred Euro.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le sept mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- la société LB UK RE HOLDINGS LIMITED, inscrite au «Registrar of Companies for England and Wales», sous le numéro 5347966, avec siège à E14 5LE Londres, Royaume-Uni, 25 Bank Street,

2.- la société M&W IMMOBILIEN- UND UNTERNEHMENSBERATUNGSGESELLSCHAFT MBH, inscrite au registre de commerce de Potsdam, Allemagne, sous le numéro HRB 19859, avec siège à D-14476 Gross Glienicke, Allemagne, Am Anger 9,

ici représentées par Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de MACROPUS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 122.819, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 210 du 20 février 2007.

- Que les comparantes ont pris la résolution suivante à l'unanimité:

*Résolution*

Les comparantes décident d'adopter un exercice social commençant le 1<sup>er</sup> décembre et se terminant le 30 novembre de l'année suivante, constatent qu'exceptionnellement, l'exercice social qui a commencé le 8 décembre 2006 prendra fin le 30 novembre 2007 et décident de modifier dès lors l'article 15 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> décembre et finit le 30 novembre de l'année suivante.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de sept cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 mai 2007. Relation GRE/2007/2155. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007070326/231/82.

(070075787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

**Adia International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 46.544.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007069363/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02618. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Lugala, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 40.372.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007069365/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02622. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Ritter S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6717 Grevenmacher, 4A, rue Sainte Catherine.

R.C.S. Luxembourg B 128.582.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, am zweiten Mai.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine Schaeffer, im Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Markus Reich, Schiffsführer, geboren am 22. November 1958 in Schnakenburg (Deutschland), wohnhaft in D-21481 Lauenburg/Elbe, Lerchenweg 3.

Der Komparent ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

**Art. 1.** Es wird eine Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschließlich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet.

**Art. 2.** Die Gesellschaft hat zum Zweck die Durchführung und Vermittlung von Binnenschiffahrtstransporten, das Anmieten und Vermieten, Pachten und Verpachten von Schiffen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle Maßnahmen treffen und jede Tätigkeit ausüben, die zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftsgegenstandes notwendig oder nützlich sind.

Des Weiteren kann sich die Gesellschaft an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche

direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben. Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung RITTER S. à r.l.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher. Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 5.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.

**Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile zu je einhundert Euro (100,- EUR), welche vollständig durch den vorgenannten Herrn Markus Reich übernommen werden.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

**Art. 7.** Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche von dem Gesellschafter berufen werden.

**Art. 10.** Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

**Art. 13.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 6 gezeichneten Stammkapitals erreicht hat.

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen.

Der Gesellschafter ernennt die Liquidationsverwalter und legt ihre Aufgaben sowie ihre Vergütung fest.

**Art. 15.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf achthundert Euro (800,- EUR) geschätzt.

#### *Anmerkung*

Der amtierende Notar hat den Komparent darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Geschäftszweck sein muss, was der Komparent ausdrücklich anerkannt haben.

#### *Generalversammlung*

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

1. Zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird Herr Markus Reich, Schiffsführer, geboren am 22. November 1958 in Schnakenburg (Deutschland), wohnhaft in D-21481 Lauenburg/Elbe, Lerchenweg 3, ernannt.
2. Die Gesellschaft wird nach außen rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.
3. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-6717 Grevenmacher, 4A, rue Ste Catherine.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Reich, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 4 mai 2007, REM/2007/1009. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007070866/5770/82.

(070076474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Food Marketing International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 74.471.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007069368/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02632. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**BR Investissements, Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 72.841.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007069370/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02641. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**UIFG, Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 33, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 119.583.

L'an deux mille sept, le cinq avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UIFG, avec siège social à L-7619 Larochette, 33, rue de Medernach, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2022 du 27 octobre 2006 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ruslan Umshvaif, administrateur de sociétés, demeurant à Larochette, qui désigne comme secrétaire Monsieur Gilles Vogel, directeur, demeurant à Biwer.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à Remich.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de un million d'euros (1.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un million trente et un mille euros (1.031.000,- EUR),

par apport en espèces, sans création et émission d'actions nouvelles mais par l'augmentation de la valeur nominale des actions représentatives du capital social;

- 2) Modification afférente de l'article 3 des statuts;
- 3) Changement de l'objet de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts;
- 4) Révocation du commissaire aux comptes actuellement en fonction et nomination d'un nouveau;
- 5) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'Assemblée.

IV. Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million d'euros (1.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un million trente et un mille euros (1.031.000,- EUR), sans création et émission d'actions nouvelles mais par l'augmentation de la valeur nominale des actions représentatives du capital social.

Cette augmentation a été effectuée par un apport en espèces, de sorte que la somme de un million d'euros (1.000.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédemment prise, l'article des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à un million trente et un mille euros (1.031.000,- EUR), représenté par cents (100) actions d'une valeur nominale de dix mille trois cent dix euros (10.310,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquent de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités d'une agence d'affaires, y compris les conseils en matière commerciale. La société pourra en outre faire l'import-export, l'achat, la vente et la location de véhicules motorisés. La société pourra aussi gérer, pour son propre compte, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, son patrimoine mobilier et immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de tous biens mobiliers ainsi que toutes propriétés et droits immobiliers.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser son développement ou l'extension de ses opérations.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes actuellement en fonction, à savoir EUROTRUST S.A., et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Est nommée en remplacement pour une durée de six (6) ans:

La société à responsabilité limitée LPF LUX, S.à r.l., avec siège social à L-8228 Mamer, 17, rue Flener, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.635.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de douze mille deux cents euros (12.200,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Umshvaif, G. Vogel, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 6 avril 2007. REM/2007/774. — Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007070870/5770/82.

(070076661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**Brandenburger, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 109.695.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007069373/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02643. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Rendite Lux I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 82.189.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069381/4191/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04288. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**EURX Alpha Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 128.585.

**STATUTES**

In the year two thousand seven, on the ninth day of May.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EURX PROPERTIES S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and governed under Luxembourg law, having its registered office at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.713,

hereby represented by Yohan Menna, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Corporate objectives - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as

amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2. Corporate objectives.** The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations as well as any transaction on movable or real estate property, if these operations are likely to enhance the above mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name EURX ALPHA INVESTMENT S.à r.l.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

### Capital - Shares

**Art. 6. Corporate capital.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

**Art. 7. Shares.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 8. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

### Management

**Art. 9. Board of managers.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

**Art. 10. Powers of the board of managers.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any one member of the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 11. Meetings and decisions of the board of managers.** The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all the managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

**Art. 12. Liability of managers.** The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

#### Shareholder's decisions

**Art. 13. Shareholder's decisions.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 14. Annual general meeting of shareholders.** Within six months from the end of the financial year, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 15. Financial year.** The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

**Art. 16. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200 of the Law.

**Art. 17. Distribution rights.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

### **Winding up - Liquidation**

**Art. 18. Winding up - Liquidation.** At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

### **Applicable law**

**Art. 19. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

### *Subscription*

All five hundred (500) shares have been subscribed by EURX PROPERTIES S.C.A., pre-named.

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,700.-.

### *Resolutions of the sole shareholder*

1. The Company will be administered by a Board of Managers composed by:

(i). Mr. Dirk Ruppert, Real Estate Professional, residing at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

(ii). Mr. Paul Devonshire, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany); and

(iii). Mr. Thomas Hoeller, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany).

They are all appointed for an undetermined period.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

2. The registered office of the Company shall be established at 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le neuf mai,

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

EURX PROPERTIES S.C.A., société en commandite par actions, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.713.

Ici représentée par Yohan Menna, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquiescer des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article, à condition qu'elles ne tombent pas dans le champ d'application de la Loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés Holding.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination EURX ALPHA INVESTMENT S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Capital - Parts sociales**

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

**Art. 7. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 8. Cession de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

### Gérance

**Art. 9. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

**Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, chaque membre du Conseil de Gérance peuvent sub-déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant et en cas de pluralité de gérants, chaque membre du Conseil de Gérance déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces gérants, la durée de leur mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 11. Réunions et décisions du conseil de gérance.** Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### Décisions des associés

**Art. 13. Décisions des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 14. Assemblée générale annuelle.** Endéans les six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

#### **Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 15. Exercices sociaux.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16. Résultats sociaux.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 17. Répartition des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 18. Dissolution, liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Loi applicable**

**Art. 19. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

#### *Souscription*

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par EURX PROPERTIES S.C.A., pré-qualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.700,-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de:

(i). Monsieur Dirk Ruppert, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

(ii). Monsieur Paul Devonshire, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne); et

(iii). Monsieur Thomas Hoeller, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne).

Ils sont tous nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

2. Le siège social de la Société est établi à 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. Menna, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, LAC/2007/8502. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007070926/208/353.

(070076596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

---

**BRE/Triangle JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.694.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1221 du 19 août 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007069382/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04096. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**BRE/Munich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 94.378.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 802 du 31 juillet 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007069383/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04098. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Mouthuy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 128.571.

STATUTS

L'an deux mille sept, le sept juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Olivier Mouthuy, commerçant, né à Tourcoing (France) le 14 novembre 1964, demeurant à L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de MOUTHUY S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Steinfort.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente de véhicules et toutes activités en fonction de la branche.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil sept.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Olivier Mouthuy, commerçant, né à Tourcoing (France) le 14 novembre 1964, demeurant à L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Olivier Mouthuy, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Mouthuy, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007. Relation: LAC/2007/11875. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 juin 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007070886/222/74.

(070076375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**BRE/Woking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.945.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1299 du 7 septembre 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007069384/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04103. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**BRE/Woking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 87.945.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1299 du 7 septembre 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007069385/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04106. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Bear Stearns International Funding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.776.

STATUTS

In the year two thousand and seven, on the fifth of April.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BEAR STEARNS IRISH HOLDINGS INC., a company incorporated and existing under the laws of Delaware, the United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, The Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, hereby represented by Gwenn Vanweddigen, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York (USA) on 3rd April 2007.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

### Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

**Art. 1. Name and Duration.** There exists a *société à responsabilité limitée* (private limited liability company) by the name of BEAR STEARNS INTERNATIONAL FUNDING III S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object.** The objects of the Company consist:

2.1 to lend money, and grant or provide credit and financial accommodation, to any company of the group to which the Company belongs and to deposit money with any such group company and to carry on the business of a finance company, it being understood that the Company shall remain an unregulated company and none of the objects of the Company, stated in this article 2, shall fall within the meaning of the activities described in the law of 5 April 1993 as amended on the financial sector as long as they require an administrative approval;

2.2 to invest money of the Company in any investments and to hold, sell or otherwise deal with such investments, and to carry on the business of an investment company (*Soparfi*);

2.3 to acquire and carry on any business carried on by a subsidiary or holding company of the Company or another subsidiary of a holding company of the Company;

2.4 to borrow and raise money and accept money on deposit from group companies and to secure or discharge any debt or obligation in any manner and in particular (without prejudice to the generality of the foregoing) by mortgages of and or charges upon all or any part of the undertaking, property and assets (present and future) and uncalled capital of the Company or by the creation and issue of securities;

2.5 to accept, draw, make, create, issue, execute, discount, endorse, negotiate, and deal in bills of exchange, promissory notes and other instruments and securities, whether negotiable or otherwise;

2.6 to engage in currency exchange and interest rate transactions including, but not limited to, dealings in foreign currency, spot and forward rate exchange contracts, futures, options, forward rate agreements, swaps, caps, floors, collars and any other foreign exchange or interest rate hedging arrangements and such other instruments as are similar to or derived from any of the foregoing whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or managing a currency or interest rate exposure or any other exposures or for any other purpose;

2.7 to sell, exchange, mortgage, charge, let, grant licences, options and other rights over, and in any other manner deal with or dispose of, all or any part of the undertaking, property and assets (present and future) of the Company for any consideration and in particular (without prejudice to the generality of the foregoing) for any securities or for a share of the profit or royalty or other periodical or deferred payment;

2.8 to issue and allot securities of the Company for cash or in payment or part payment for any real or personal property purchased or otherwise acquired by the Company or any services rendered to the Company as security for any obligation or amount (even if it is less than the nominal amount of such securities) or for any other purpose;

2.9 to distribute any of the property of the Company among its creditors and members in specie or kind and to reduce its capital or repurchase and cancel its shares in any such way as the law permits;

2.10 to carry on any other business or activity and do anything of any nature in connection with the above, or likely, directly or indirectly, to enhance the value of or render more profitable all or any part of the Company's undertaking, property or assets or otherwise to advance the interest of the Company or its members;

2.11 to acquire the whole or any part of the undertaking, assets and liabilities of any person and to act and carry on business as a holding company;

2.12 to do all such things as in the opinion of the managers of the Company are or may be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

## Chapter II. - Corporate capital

**Art. 4. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at seventeen thousand American Dollars (USD 17,000.-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of thirty-four American Dollars (USD 34.-) per share.

**Art. 5. Profit sharing.** Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6. Transfer of shares.** In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

## Chapter III. - Management

### Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) as A managers or B managers, which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager(s). In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager(s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a eight days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given, which shall include details of the business to be considered.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if at least two A Managers and one B Manager are present. Decisions may only be passed upon the unanimous consent of those present.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the joint signature of one A and one B manager. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

**Art. 9. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of its/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### Chapter IV. - Secretary

**Art. 10. Appointment of a secretary.** The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

#### Chapter V. - General meetings of shareholders

**Art. 11. Annual and extraordinary general meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 12. Shareholders' voting rights.** Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

**Art. 13. Quorum - Majority.** Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

#### Chapter VI. - Accounting year - Financial statement - Profit sharing

**Art. 14. Accounting year.** The Company's accounting year begins on December first and ends on November thirtieth of the following year.

**Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the accounts in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions).

**Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

**Art. 17. Appropriation of profits - Reserves.** An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

#### Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

**Art. 18. Dissolution.** The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

#### Chapter VIII. - Audit

##### Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor.

20.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 shareholders.

20.2 An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

#### Chapter IX. - Governing law

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

##### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been established, BEAR STEARNS IRISH HOLDINGS INC., prenamed, hereby declares that it subscribes to all the five hundred (500) shares having a nominal value of thirty-four American Dollars (USD 34.-) each, representing the total share capital of the Company of an amount of seventeen thousand American Dollars (USD 17,000.-).

All these 500 shares have been fully paid up by BEAR STEARNS IRISH HOLDINGS INC., by means of a payment in cash, so that the subscription amount of seventeen thousand American Dollars (USD 17,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a blocking certificate issued on April 5th, 2007, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

##### *Transitory provisions*

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to 30 November 2007.

##### *Estimate of costs*

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

##### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers at five constituting therefore a Board of Managers.

2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint for an unlimited period of time the following five persons as managers of the Company:

a) Paul Lefering, employee, born in Rotterdam (the Netherlands) on 20 October 1972, with business address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as A Manager;

b) Jan Doeke Thijs van der Molen, Assistant Managing Director, born in Hengelo (the Netherlands) on 1 March 1969, with business address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as A Manager;

c) Antonius Zwart, Account Manager, born in Rotterdam (the Netherlands) on 29 May 1966, with business address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as A Manager;

d) Liam MacNamara, banker, born in Limerick City, Ireland on 17 February 1955, with business address at Block 8 Harecourt Centre, Charlotte Way, Dublin 2, Ireland, as B Manager; and

e) Jonathan Lewis, financial controller, born in Wolverhampton (United Kingdom) on 8 December 1967, with business address at One Canada Square, London E14 5AD, United Kingdom, as B Manager.

3. The sole shareholder of the Company resolves to appoint DELOITTE S.A., with registered office at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67,895, as external auditor of the Company.

4. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le cinq avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, au Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BEAR STEARNS IRISH HOLDINGS INC., une société constituée et existant selon le droit du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, The Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, ici représentée par Gwenn Vanweddingen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York (USA) le 3 avril 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès-qualités en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

#### **Chapitre I<sup>er</sup> . - Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom et durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de BEAR STEARNS INTERNATIONAL FUNDING III S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société consiste à:

2.1 prêter des fonds et accorder ou fournir des crédits et des financements à toute société du groupe auquel appartient la Société, déposer des fonds à terme auprès de toute société du groupe et poursuivre les activités d'une société financière, étant entendu que la Société devra rester une entité non régulée et qu'aucun des objets de la Société indiqués dans le présent article 2 n'entrera dans la définition des activités énumérées dans la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée sur le secteur financier pour autant qu'ils requièrent une autorisation administrative;

2.2 investir l'argent de la Société dans tous investissements et détenir, vendre ou traiter ces investissements de toute autre manière, et poursuivre les activités d'une société d'investissement (Soparfi);

2.3 acquérir et poursuivre toute activité assurée par une filiale ou une holding de la Société ou par une autre filiale d'une holding de la Société;

2.4 emprunter et lever des fonds et accepter des fonds déposés à terme de sociétés du groupe et garantir ou acquitter toute dette ou obligation de quelque manière que ce soit et en particulier (sans préjudice des généralités précédemment énoncées) par des hypothèques de et /ou des sûretés sur tout ou partie de l'entreprise, immeuble et actifs (présent et futur) et capital de la Société non encore appelé ou par la création et l'émission de titres;

2.5 accepter, tirer, réaliser, créer, émettre, exécuter, escompter, endosser, négocier et traiter des lettres de change, billets à ordre et autres instruments et titres, qu'ils soient négociables ou autre;

2.6 participer à des transactions d'échange de devise et de taux d'intérêt comprenant, de manière non exhaustive, des opérations en devise étrangère, contrats à terme sur taux d'intérêt et contrats d'échange de garantie au comptant, contrats à terme standardisés, options, accords futurs sur les taux d'intérêt, contrats d'échange, plafonds sur taux, taux

plancher, tunnels de change et tout autre instrument de couverture de taux d'intérêt ou de taux de change étranger et tous autres instruments, qu'ils soient similaires ou dérivés de ce qui précède et que ce soit ou non dans le but de réaliser des bénéfices, d'éviter une perte ou de faire face à une exposition de taux d'intérêt ou de devise ou toute autre exposition, ou dans tout autre but;

2.7 vendre, échanger, grever, porter en compte, louer, octroyer des licences, options et autre droits sur et, de toute autre manière, traiter ou aliéner tout ou partie de l'entreprise, immeuble et actifs (présents et futurs) de la Société pour toute contrepartie et en particulier (sans préjudice des généralités précédemment énoncées) pour tous titres ou pour une quote-part du bénéfice ou de la redevance ou tout autre paiement périodique ou différé;

2.8 émettre et attribuer des titres de la Société contre un apport en espèces ou à titre de paiement total ou partiel pour tout bien immobilier ou personnel ou autrement acquis par la Société ou contre tous services rendus à la Société sous la forme de titre pour toute obligation ou montant (même si ce dernier est inférieur au montant de ces titres) ou dans tout autre but;

2.9 distribuer tout actif immobilier de la Société parmi ses créanciers et associés en espèce ou en nature et réduire son capital ou racheter et annuler ses parts sociales de quelque manière qu'il soit prévu par la loi;

2.10 poursuivre toute autre entreprise ou activité et réaliser quoi que ce soit de toute nature en rapport avec ce qui précède, directement ou indirectement, accroître la valeur de ou rendre plus rentable tout ou partie de l'entreprise de la Société, immeuble ou actifs ou autre dans l'intérêt de la Société ou de ses membres;

2.11 acquérir la totalité ou toute partie de l'activité, des actifs et passifs de toute personne et agir et poursuivre l'activité en tant que société holding;

2.12 réaliser tout ce qui est ou pourrait être, du point de vue des gérants de la Société, accessoire ou pertinent en vue de la réalisation des objectifs énumérés ci-dessus ou de l'un de ceux-ci.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

## Chapitre II. - Capital social

**Art. 4. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à dix-sept mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 17.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de trente-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 34,-) chacune.

**Art. 5. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

## Chapitre III. - Gérance

**Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance.**

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), nommés en tant que gérants A ou gérants B par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide également de leur rémunération et des modalités de nomination de chacun du (des) gérant(s). En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblée générale de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés,

ou le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins huit jours avant la réunion du Conseil de Gérance et mentionner les points devant être abordés.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex ou par e-mail. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie, télégramme ou télex ou par e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins deux Gérants A et un Gérant B sont présents. Les décisions peuvent être prises uniquement si elles sont adoptées à l'unanimité par les personnes présentes.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, elle sera engagée par la seule signature de ce gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de d'un gérant A et d'un gérant B. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (qu'ils soient ou non membres du Conseil de Gérance) et peut révoquer ces nomination à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

8.11 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

#### Chapitre IV. - Secrétaire

**Art. 10. Nomination d'un secrétaire.** Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, ne devant pas nécessairement être un gérant, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux

et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

#### Chapitre V. - Assemblées Générales des associés

**Art. 11. Assemblées générales annuelles et extraordinaires des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation pour l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

**Art. 12. Droit de vote d'associé(s).** Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

**Art. 13. Quorum - Majorité.** Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises en assemblée générale, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/ des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ledit vote devant être attesté par lettre, télécopie, télégramme, télex ou par e-mail).

#### Chapitre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier décembre et se termine le trente novembre de l'année suivante.

**Art. 15. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les états financiers de la Société (comprenant un bilan, un compte de pertes et profits et les notes relatives aux comptes, conformément aux dispositions légales en vigueur au Luxembourg).

**Art. 16. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance des états financiers susmentionnés au siège social de la Société.

**Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

#### Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

**Art. 18. Dissolution.** L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des Statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

**Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera son /leurs pouvoirs et sa /leur rémunération.

#### Chapitre VIII. - Vérification des comptes

**Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.**

20.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'un commissaire aux comptes si elle a plus de 25 associés.

20.2 Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des sociétés n'est pas applicable

## Chapitre IX. - Loi applicable

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, BEAR STEARNS IRISH HOLDINGS INC., susmentionnée, déclare souscrire à l'intégralité des cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de trente-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 34,-) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 17.000,-).

Toutes ces cinq cents (500) parts sociales ont été libérées entièrement par BEAR STEARNS IRISH HOLDINGS INC. au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de dix-sept mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 17.000,-) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentant par un certificat de blocage émis le 5 avril 2007, et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le 30 novembre 2007.

### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

### *Assemblée Générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique de la Société décide de fixer le nombre de gérants à cinq, constituant ainsi un Conseil de Gérance.
2. L'associé unique de la Société décide de nommer pour une durée indéterminée les cinq personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

(a) Paul Lefering, employé, né à Rotterdam (Pays-Bas) le 20 octobre 1972, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant A;

(b) Jan Doeke Thijs van der Molen, administrateur-délégué adjoint, né à Hengelo (Pays-Bas) le 1<sup>er</sup> mars 1969, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant A;

(c) Antonius Zwart, comptable, né à Rotterdam (Pays-Bas) le 29 mai 1966, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant A;

(d) Liam MacNamara, banquier, né à Limerick City (Irlande) le 17 février 1955, avec adresse professionnelle au Block 8 Harecourt Centre, Charlotte Way, Dublin 2, Irlande, en tant que Gérant B; et

(e) Jonathan Lewis, contrôleur financier, né à Wolverhampton (Royaume-Uni) le 8 décembre 1967, avec adresse professionnelle au One Canada Square, London E14 5AD, Royaume-Uni, en tant que Gérant B.

3. L'associé unique de la Société décide de nommer DELOITTE S.A., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que réviseur d'entreprises de la Société.

4. L'associé unique de la Société décide de fixer le siège social de la Société au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: G. Vanweddingen, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 6 avril 2007. REM/2007/767. — Reçu 127,82 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007072092/5770/506.

(070077943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2007.

**BRE/Munich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 94.378.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 802 du 31 juillet 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007069386/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2007, réf. LSO-CF04093. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Fiduciaire Beaumanoir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 52.618.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069412/1429/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03936. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Coopérative des Patrons-Bouchers du Nord, Société Coopérative.**

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.  
R.C.S. Luxembourg B 91.576.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 11 juin 2007*

Les associés décident à l'unanimité des voix d'augmenter la valeur nominale d'une part de 5.042,00 euros pour la porter de son montant initial de 4.958,00 euros à 10.000,00 euros par prélèvement sur les résultats reportés.

En conséquence l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le fonds social est illimité. Le minimum de souscription immédiate est d'un titre. Chaque titre est nominatif et a une valeur nominale de 10.000,00 euros. Chaque associé ne peut acquérir qu'un seul titre. Les titres ne sont pas transmissibles à des tiers et ne peuvent être donnés en gage.»

Ettelbruck, le 13 juin 2007.

Signature  
Directeur

Référence de publication: 2007069415/800223/19.

Enregistré à Diekirch, le 14 juin 2007, réf. DSO-CF00105. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070074965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Sartene Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 19.090.

L'an deux mille sept, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de SARTENE HOLDING SA (anc. SARTENE SA) établie et ayant son siège à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.090, constituée suivant acte Frank Baden de Luxembourg en date du 19 janvier 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 95 du 8 mai 1982, modifiée lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 29 juin 2001, dont un extrait a été publié au dit Mémorial, Numéro 199 du 5 février 2002, modifiée suivant acte Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 12 avril 2005, publié au dit Memorial C, numéro 905 du 16 septembre 2005, modifiée suivant acte Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 6 avril 2006, publié au dit Memorial C, numéro 1292 du 4 juillet 2006.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Esch, employé privé, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel Reding, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour:

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de Bertrange à Ettelbrück;
- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts;
- Modification subséquente de l'article 12 des statuts;
- Fixation de la nouvelle adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Bertrange à Ettelbrück.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3. premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Ettelbrück.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer également l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à neuf heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocations. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück, 53, avenue J.F. Kennedy.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signe: Y. Wallers, G. Esch, D. Reding, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2007, Relation: REM/2007/1228. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 juin 2007

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007070917/218/60.

(070076414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Op der Schock, société coopérative.**

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 34, rue de Reichlange.  
R.C.S. Luxembourg B 99.319.

Le bilan, le compte des profits et pertes et le rapport de révision au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 6 juin 2007.

Pour OP DER SCHOCK  
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A.R.L.  
Signature

Référence de publication: 2007069416/1345/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01756. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**DeskSoft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 55.884.

Le (la) soussigné(e) atteste par la présente sa démission comme Administrateur de la société DeskSoft S.A., Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg Section B numéro 55.884, à effet du 31 mai 2007.

Registre de Commerce Anvers No. 295.520

No. d'Entreprise/TVA 449.521.160

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 mai 2007.

HALLOREX CORPORATION N.V.  
J.H. van Leuvenheim  
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007069418/816/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF02908. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

**Danske Bank International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 14.101.

*Extrait du Conseil d'Administration du 11 mai 2007*

A partir du 11 mai 2007 les fondés de pouvoir (A) de la banque sont les suivants:

Monsieur Klaus Mønsted Pedersen, Managing Director, demeurant à Luxembourg

Monsieur Torben Krag, Deputy General Manager, demeurant à Sandweiler

Monsieur Carsten Andersen, demeurant à Mamer

Monsieur Ole Vittrup Andersen, demeurant à Heisdorf

Monsieur Vagn Falkensten Andersen, demeurant à Ehnen

Monsieur Johnny Bisgaard, demeurant à Luxembourg

Monsieur Jean Brandenburger, demeurant à Luxembourg

Monsieur Simon Christiansen, demeurant à Luxembourg

Monsieur Peter Dyhr, demeurant à Helmsange

Monsieur Klaus Ebert, demeurant à Mamer

Madame Gitte Snild Fischbach, demeurant à Schifflange

Monsieur Alvaro Gentili, demeurant à Howald

Monsieur Marc Goergen, demeurant à Machtum

Monsieur Claus Høgh Hansen, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Lars Mieritz Hansen, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Nicolai William Hansen, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Fredrik Holm, demeurant à Luxembourg  
Mademoiselle Berit Hyldal, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Christoffer Max Jensen, demeurant à Sandweiler  
Monsieur Jens Gahner Jørgensen, demeurant à Luxembourg  
Madame Lise Joergensen, demeurant à Luxembourg  
Madame Marianne Ris Kristensen, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Jesper Larsen, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Thomas Lund, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Per Øgaard Madsen, demeurant à Oberanven  
Monsieur Aage Meyer, demeurant à Luxembourg  
Madame Lisbeth Møller Nielsen, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Søren Nilsson, demeurant à Luxembourg  
Madame Anna Nyren, demeurant à Luxembourg  
Madame Henriette Kühn Olufsen, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Gérard Pardanaud, demeurant à Dommeldange  
Madame Connie Petersen, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Hans-Erik Ribberholt, demeurant à Strassen  
Monsieur Henrik Skriver, demeurant à Alzingen  
Monsieur Jacob Vammen, demeurant à Luxembourg  
Madame Kirsten Irene Westenfelder, demeurant à Luxembourg  
et les fondés de pouvoir (B) de la banque sont les suivants:  
Monsieur Morten Junker Andersen, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Pascal Becker, demeurant à Steinheim  
Monsieur Omar Bisi, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Carsten Bjerg-Petersen, demeurant à Bertrange  
Monsieur Johan Bjerregaard, demeurant à Mamer  
Monsieur Øyvind Bjornsen, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Michael Blom, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Ulf Bonde, demeurant à Luxembourg  
Mademoiselle Anne Trampedach Christensen, demeurant à Luxembourg  
Madame Jeanette Christensen, demeurant à Niederanven  
Madame Anouk Dekoninck, demeurant à Chantemelle  
Mademoiselle Laurence Graff, demeurant à Ethe  
Monsieur Erik Herlev, demeurant à Strassen  
Mademoiselle Henriette Horving, demeurant à Vichten  
Monsieur Jesper Jensen, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Lars Berg Jensen, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Morten Berg Jensen, demeurant à Luxembourg  
Madame Bettina Kaas, demeurant à Mamer  
Madame Dorte Larsen, demeurant à Strassen  
Monsieur Kim Bo Larsen, demeurant à Luxembourg  
Madame Anne Kaupang Leighton, demeurant à Steinsel  
Monsieur Per Linder, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Bjørn Malmgren, demeurant à Luxembourg  
Madame Corinne Mazzoli, demeurant à Tiercelet  
Madame Anne W. Meyer, demeurant à Luxembourg  
Monsieur Mads Midtgaard, demeurant à Alzingen  
Monsieur Niels Henrik Højsgaard Møller, demeurant à Luxembourg  
Madame Marguerite Mousel-Mayer, demeurant à Hellange  
Madame Ana Munnich, demeraunt à Bech

Monsieur Morten Neubert, demeurant à Luxembourg  
 Monsieur John Løvig Nielsen, demeurant à Luxembourg  
 Madame Hanne Nowacki, demeurant à Crauthem  
 Mademoiselle Dorthe Østergaard, demeurant à Luxembourg  
 Mademoiselle Ninette Perret-Gentil, demeurant à Luxembourg  
 Mademoiselle Anja Lucia Petersen, demeurant à Luxembourg  
 Monsieur Nico Reding, demeurant à Kayl  
 Madame Maria Rogers, demeurant à Strassen  
 Monsieur Ib Rørmand, demeurant à Mamer  
 Mademoiselle Nadia Salciccia, demeurant à Dudelange  
 Mademoiselle Jennie Sandén, demeurant à Luxembourg  
 Monsieur Jesper Søberg, demeurant à Luxembourg  
 Monsieur Flemming B. Sørensen, demeurant à Luxembourg  
 Madame Ulla Skovlund Jørgensen, demeurant à Itzig  
 Madame Majbrit Spliid, demeurant à Ernster  
 Monsieur Carsten Stricker, demeurant à Bereldange  
 Monsieur Wil van Riet, demeurant à Olm  
 Monsieur Morten Runo Waaben, demeurant à Sandweiler  
 Monsieur Anders Wagner, demeurant à Luxembourg  
 Mademoiselle Louise Westlund, demeurant à Luxembourg  
 Monsieur Jesper Winding, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Christoffer Max Jensen ne devra pas faire usage de sa signature en dehors de documents à signer en relation avec l'audit.

K. M. Pedersen  
*Managing Director*

Référence de publication: 2007069419/222/102.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02736. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070075181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

**Score Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.588.

—  
 STATUTS

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Philippe Docquier, directeur financier, né à Vielsalm (Belgique) le 28 janvier 1968, demeurant à B-6720 Hachy, rue des Aubépines, 8.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

**Titre I<sup>er</sup> : Raison sociale, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet d'organiser, d'apprécier et de redresser les comptabilités et les comptes de toute nature, d'établir les bilans ainsi que d'analyser la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs différents aspects opérationnels, économiques et financiers.

Elle a aussi pour objet la prise de participations dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra également gérer et développer un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et accorder tous

concours, prêts, avances ou garanties aux entreprises auxquelles elle s'intéresse. Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra en outre faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de SCORE FINANCE S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

## **Titre II: Capital social, Apports, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (€ 100,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

## **Titre III: Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Le ou les gérants pourront nommer des représentants, fixer leurs pouvoirs et les révoquer.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

## **Titre IV: Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

#### **Titre V: Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

#### **Titre VI: Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2007.

##### *Souscription et libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Philippe Docquier, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Philippe Docquier, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Docquier, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 5 juin 2007, Relation: CAP/2007/1201. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 13 juin 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007070881/236/134.

(070076604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Raiffeisen R02 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.660.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

TMF SECRETARIAL SERVICES S.A. / TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007069425/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02817. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070074268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Matsa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 124.490.

L'an deux mille sept, le quatorze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Marie Amet-Hermès, employée, demeurant professionnellement au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme MATSA S.A., ayant son siège social au 50, rue de Beggen, L-1550 Luxembourg, anciennement MATSC, société civile, constituée le 29 septembre 2003 et convertie en société anonyme par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 6 juin 2006, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, est en cours,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 29 décembre 2006; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme MATSA S.A., prédésignée, s'élève actuellement à dix millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-seize Euros (€ 10.497.476,-), représenté par deux millions soixante-deux mille quatre-vingt une (2.062.081) Actions A, trois millions cent quatre-vingt six mille six cent cinquante-six (3.186.656) Actions B et une (1) Action C, de deux Euro (€ 2,-) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article 6, quatrième alinéa des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à onze millions sept cent soixante douze mille huit cent quatre vingt deux Euros (€ 11.772.882,-) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, jusqu'à la date du 20 décembre 2011, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 6, premier alinéa des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 29 décembre 2006 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6, alinéa 6 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de deux cent quatre-vingt-cinq mille quatre-vingt-dix-huit Euros (€ 285.098,-), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de dix millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-seize Euros (€ 10.497.476,-) à dix millions sept cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-quatorze Euros (€ 10.782.574,-), par la création et l'émission de cent quarante-deux mille cinq cent quarante-neuf (142.549) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux Euro (€ 2,-) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir limité l'exercice du droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles comme suit:

Actionnaires	Nombre d'Actions	Nombre d'Actions	Total Actions	Valeur totale de
--------------	------------------	------------------	---------------	------------------

	A	B		souscription
	souscrites	souscrites		€
Auclair, Robert, 2725 Chemin Long, 83260 La Crau, France . . .	371	335	706	1.412,-
Beets, Adolf, Chemin des Fougeroles 3 1053 Cugy, Suisse . . . .	1.375	1.243	2.618	5.236,-
Berget, Nathalie, 233, rue de Pierre Montin, 38510 Sermerieu, France . . . . .	371	335	706	1.412,-
Boulangier, Jean-Bernard, Bat. 1, 177, avenue Henri Barbusse, 92700 Colombes, France . . . . .	371	335	706	1.412,-
Canton, Laurence, 19, rue Lucien Sampaix, 75010 Paris, France . . . . .	1.146	1.035	2.181	4.362,-
Caroit, Guillaume, 25, rue Rennequin, 75017, Paris, France . . .	1.375	1.243	2.618	5.236,-
Cirillo, Teresa, Via Cesare Cisalpino, 11, 50134 Firenze (Fi), Italie . . . . .	917	828	1.745	3.490,-
Claessens, Bernard, Chemin de Champ-Paris 28, 1304 Cossonay, Suisse . . . . .	1.164	13.349	14.513	29.026,-
Claessens, Vincent, Chemin du collège 31168, Villars-sous-Yens Suisse . . . . .	931	10.679	11.610	23.220,-
Collart, Jean-Luc, 37, avenue des Sables Chevramont, 38460 Saint Romain de Jalionas, France . . . . .	371	335	706	1.412,-
Commaret, Emmanuel, 59, bd de la Saussaye, 92200 Neuilly sur Seine, France . . . . .	1.164	13.349	14.513	29.026,-
Dattee Vernat, Bénédicte, 18, rue François Villon, 92430 Bourg La Reine, France . . . . .	688	621	1.309	2.618,-
Daubresse, Anne, 32, route de Vienne 38090 Vaulx MilieuFrance . . . . .	371	335	706	1.412,-
Demazel, Eric, 22, rue de la République, 78100 St Germain en Laye, France . . . . .	1.833	1.656	3.489	6.978,-
Demey, Laurent, 1170, rue Delannoy 62136 Lestrem, France . . . . .	688	621	1.309	2.618,-
Dru, Didier, 10, place Raymond Serravere 31100 Toulouse, France . . . . .	371	335	706	1.412,-
Favre, Othmar, Chemin des Tilleuls, 18, 1040 Echallens, Suisse . . . . .	1.375	1.243	2.618	5.236,-
Gestin, Jean-François, 61, rue du Bois des Gaules, 78720 La Celle Les Bordes, France . . . . .	688	621	1.309	2.618,-
Gil Serrano, Javier C/ Miquel Servet 13bjs.C 08195 Sant Cugat del Valles, Espagne . . . . .	275	249	524	1.048,-
Goarvot, Pierric, 19, av. du Général de Gaulle, La noeuillard, 44210 Pornic, France . . . . .	371	335	706	1.412,-
Goncalo, Paulo, Lot les Treilles d'Artemis, 51, rue des vendanges, 38510 Morestel, France . . . . .	371	335	706	1.412,-
Gouriou, Stéphane, 20, allée de Kerlezanet, 29000 Quimper, France . . . . .	371	335	706	1.412,-
Guyon, Eric, 681, rue de la Combe de l'Eau, 01220 Divonne les Bains, France . . . . .	1.375	1.243	2.618	5.236,-
Hernandez, Jorge Daniel, Leonardo Da Vinci 620, P.Nogues (1613), Buenos Aires, Argentine . . . . .	1.375	1.243	2.618	5.236,-
Juin, Alain, 7, rue de 11 Novembre 1918, 31120 Roques sur Ga- ronne, France . . . . .	371	335	706	1.412,-
Keitley, Steven, 15 Longfurlong Lane, Tetbury, Gloucestershire, GL8 8TJ, UK . . . . .	917	828	1.745	3.490,-
Lavieville, Jean-Louis, 8bis, rue Colette, 69800 Saint Priest, Fran- ce . . . . .	371	335	706	1.412,-
Le Fay, Stéphane, Le Revolet 38440 Artas, France . . . . .	371	335	706	1.412,-
Lepoudere, Jean-Sébastien, Résidence Les Grandes Terres, 4, square des Aubades, appt 61, 78160 Marly le Roi, France . . . . .	371	335	706	1.412,-
Li, Christin, Room 2508, West tower, No.889 Bingjiang Dong Road, Haizhu District, Guangzhou, Chine . . . . .	458	414	872	1.744,-

Martino, Hervé, 48, avenue Sébastopol, 94 210 La Varenne Saint, Hilaire, France . . . . .	2.328	26.697	29.025	58.050,-
Mercier, Gilles, 5212 Almadale Circle, Brentwood, Tennessee, 37027, USA . . . . .	1.329	1.201	2.530	5.060,-
Nunes, Marcos Avenida 3 Marias, 1175, casa 13, Orlea, Curitiba, Parana, CEP: 082310-000 - Brésil . . . . .	698	8.009	8.707	17.414,-
Paul, Olivier, 135, avenue de Villiers 41, 75017 Paris, France . . . . .	458	414	872	1.744,-
Paul, Olivier 135, avenue de Villiers, 75017, Paris, France . . . . .	466	5.339	5.805	11.610,-
Pernin, Elisabeth, 509, route de St Germain, 69 380 Chasselay, France . . . . .	458	414	872	1.744,-
Regina, Yann, 20, rue Isabelle, 91420 Morangis, France . . . . .	550	497	1.047	2.094,-
Renouard, Nathalie, 9, rue des Capucins, 92190 Meudon, France . . . . .	371	335	706	1.412,-
Sanderson, Brad, 265 Five Acre Road, Alpharetta, GA 30004, USA . . . . .	688	621	1.309	2.618,-
Valsells Goula, Oriol, C/Balmes 444 3 ° 1 ª 08022, Barcelona, Espagne . . . . .	698	8.009	8.707	17.414,-
Vial Prat, José, C/Collformic, 72 08430 La Roca del Vallès (Barcelona) Espagne . . . . .	183	166	349	698,-
Wu, Haiming, 5/43-45 St George Parade, Hurstville, NSW Australia 2220 . . . . .	1.833	1.656	3.489	6.978,-
Xu, Ying, East Room 1301, No.940 Beijing West Road, Jingan district, Shanghai, Chine . . . . .	458	414	872	1.744,-
Zhang, Yongdong, Room 901, No.28 Shanghu Street, Haizhu District, Postcode 510370, Guanghzou, Chine . . . . .	458	414	872	1.744,-
<b>Total:</b> . . . . .	<b>33.543</b>	<b>109.006</b>	<b>142.549</b>	<b>285.098,-</b>

V.- Que les cent quarante-deux mille cinq cent quarante-neuf (142.549) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs susmentionnés et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MATSA S.A., susnommée, de sorte que la somme totale d'un montant de deux cent quatre-vingt-cinq mille quatre-vingt-dix-huit Euros (€ 285.098,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libérations.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital souscrit de la société est de dix millions sept cent quatre-vingt deux mille cinq cent soixante-quatorze Euro (€ 10.782.574,-) représenté par deux millions quatre-vingt-quinze mille six cent vingt-quatre (2.095.624) Actions A, trois millions deux cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-deux (3.295.662) Actions B et une (1) Action C, chaque action ayant une valeur nominale de deux Euro (€ 2,-).»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire susmentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Amet-Hermès, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, vol. 157S, fol. 97, case 8. — Reçu 2.850,98 euros.

Le Receveur (signé): J. Müller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007070891/211/148.

(070076564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Guy Wecker - L'Art du Jardin SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8805 Rambrouch, 32, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 99.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069426/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 12 juin 2007, réf. DSO-CF00091. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070074590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Cana Capital International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.548.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le huit mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1) La société anonyme IBS & PARTNERS S.A. établie sous les lois luxembourgeoises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.973 et ayant son siège social à Luxembourg 25A, boulevard Royal;

2) La société à responsabilité limitée GOUDSMIT & TANG MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., établie sous les lois luxembourgeoises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.819 et ayant son siège social à Luxembourg 25A, boulevard Royal,

toutes deux ici représentée par Monsieur Bernard Zimmer, administrateur de sociétés, demeurant à Leudelange, agissant en sa qualité de gérant de la comparante sub.1 et en sa qualité d'administrateur-délégué de la comparante sub. 2.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CANA CAPITAL INTERNATIONAL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés. La société est autorisée à créer des succursales, sièges administratifs, agences, ateliers et dépôts au Grand-Duché ou à l'étranger, suivant que son activité nécessitera ce développement.

**Art. 3.** La durée de la société est indéterminée.

La société ne pourra être dissoute que par décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité absolue des parts.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son projet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) divisé en 1.250 (mille deux cinquante euros) parts sociales de 10,- EUR (dix euros) chacune, attribuées et souscrites comme suit:

1) IBS & PARTNERS S.A, six cent vingt-cinq parts . . . . .	625
2) GOUDSMIT & TANG MANAGEMENT COMPANY Sàrl, six cent vingt-cinq parts . . . . .	625
Total des parts: mille deux cent cinquante parts . . . . .	1.250

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

**Art. 6.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de l'année de chaque année.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La société peut procéder au rachat de ses propres parts, sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. À moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants pourront, sous leur responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de la gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution du mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.

**Art. 14.** Les associés pourront apporter aux présents statuts telles modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la Loi.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui est se termine le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à 1.000,- EUR.

#### *Assemblée Générale*

Et ensuite les associées, représentant l'intégralité du capital social, représentées comme ci-avant, se considérant comme valablement convoquées, se sont réunies en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'adresse du siège social de la société est fixée au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Est nommée gérante pour une durée indéterminée: la société à responsabilité limitée ABC IMPORT EXPORT CORP. ayant son siège social établi à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, (RCS Luxembourg: B 24.112).

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature sociale du gérant.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Zimmer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007. Relation: LAC/2007/8255. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich le 25 mai 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007070874/206/96.

(070076061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.

**Guy Wecker - L'Art du Jardin SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8805 Rambrouch, 32, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 99.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069427/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 12 juin 2007, réf. DSO-CF00092. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070074595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**Inotec Rohrsystem und Bau AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-9838 Untereisenbach, 2, Am enneschten Eck.  
R.C.S. Luxembourg B 103.138.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069428/2241/12.

Enregistré à Diekirch, le 31 mai 2007, réf. DSO-CE00237. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070074826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

---

**C.G.C Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall.  
R.C.S. Luxembourg B 95.655.

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée C.G.C ENGINEERING S.à r.l. avec siège social à L-9357 Bettendorf, 3, cité Pierre Strauss, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1228 en date du 24 décembre 2001.

L'assemblée est composée de:

Monsieur Marc Knepper, ingénieur diplômé, né à Diekirch, le 10 juin 1961, matricule n ° 1961 06 10 172, demeurant à L-9252 Diekirch, 52, rue du Kockelberg.

Lequel comparant déclare agir en tant que seul et unique associé de la société prédésignée et requiert le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit ses résolutions prises sur ordre du jour conforme.

*Unique résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall, et par conséquence de modifier le cinquième article des statuts comme suit:

«Le siège de la société est établi à Mamer.»

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Knepper, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 24 mai 2007. Relation: DIE/2007/1940. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 juin 2007.

F. Unsen.

Référence de publication: 2007070303/234/30.

(070075697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2007.

---

**Bernstein International AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-9944 Weiswampach, 15B, Beiler.  
R.C.S. Luxembourg B 106.690.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 14 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007069430/2241/12.

Enregistré à Diekirch, le 31 mai 2007, réf. DSO-CE00236. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070074832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2007.

**Luco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.  
R.C.S. Luxembourg B 128.553.

**STATUTS**

L'an deux mille sept, le sept mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société anonyme RICHARD-GROUP, ayant son siège social établi à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Guy Lanners, employé privé demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LUCO S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

**Art. 3.** La société a pour objets tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- la commercialisation de menuiserie extérieure ainsi que la vente des produits de la branche,
- le traitement de commandes, et le conseil dans ce domaine
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, toutes attribuées à la société anonyme RICHARD-GROUP.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité de l'associé unique d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Mesure transitoire*

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 900,- EUR.

#### *Assemblée générale*

Et ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- Monsieur Michel Ducournau, directeur, né à Saint-Sever, demeurant à F-68270 Wittenheim, 9, rue de la Plaine, gérant technique, et
- Madame Sylvie Le Groignec, directrice, née à Lorient, demeurant à D-60439 Frankfurt am Main, 46, Zeilweg, gérante administrative.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, dont obligatoirement celle du gérant technique.

- Le siège social est établi à L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Lanners, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, Relation: LAC/2007/7614. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 mai 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007070875/206/84.

(070076113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2007.